

Métropole Aix-Marseille Provence

Les services présentsiels qualifiés, moteur du développement économique

Entre 2004 et 2011, le développement de l'emploi salarié privé de la métropole Aix-Marseille Provence (AMP) a été comparable à celui des autres grands espaces urbains français. La vitalité du territoire a été portée par les services à la population mobilisant une main-d'œuvre qualifiée. L'importance de ces services présentsiels qualifiés, notamment du secteur de la santé, constitue une spécificité de la métropole AMP. Le déficit d'emplois stratégiques est le reflet de cette orientation économique, qui laisse peu de place aux fonctions métropolitaines. Stimulé par les nombreuses créations de petits établissements, le renouvellement du tissu productif a été le principal moteur de la forte croissance de l'emploi d'AMP entre 2004 et 2008.

Depuis, malgré la résistance des établissements déjà implantés avant crise, l'emploi a nettement ralenti. Les services présentsiels qualifiés et les services financiers ont toutefois continué à se développer.

La métropolisation se traduit, d'un point de vue économique, par la concentration dans les grandes agglomérations d'activités à forte valeur ajoutée et de fonctions tertiaires supérieures. Ce processus, caractérisé par l'attraction de salariés qualifiés et la croissance de l'emploi dans les territoires urbains, s'est intensifié au cours des dernières années. Au sein de la métropole Aix-Marseille Provence (AMP), l'emploi a progressé de 1,0 % par an entre 1999 et 2010, à un rythme similaire à celui des grands espaces urbains comparables (cf. encadré « Territoire étudié - Référentiel de comparaison »). Avec le fort ralentissement de la population active, spécifique au territoire de la métropole AMP, la part de chômeurs a nettement diminué (- 5,6 points). Elle reste toutefois supérieure à celle des territoires du référentiel (14,2 % contre 11,4 %).

Une économie orientée vers les services présentsiels qualifiés

Très présents dans l'économie des grandes agglomérations, les quatre secteurs d'activités « à forte intensité en connaissance » mobilisent une main-d'œuvre qualifiée (cf. encadré « Nomenclature d'activités »). En 2010, ces 4 secteurs concentrent 53 % des 734 000 emplois de la métropole AMP, soit deux points de plus que la moyenne des aires urbaines comparables. Parmi eux, les services qualifiés destinés à la population présente sur le territoire (services présentsiels qualifiés), notamment la santé, l'enseignement et l'administration publique,

entreprises

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

DIRECCTE
Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

occupent une place très importante dans l'économie de la métropole : 36 % de l'emploi contre 32 % dans le référentiel. Les services aux entreprises à forte intensité en connaissance (architecture, ingénierie, activités informatiques, juridiques...) comme les services financiers à forte intensité en connaissance (banques et assurances) mobilisent en revanche une faible part de l'emploi d'AMP. Enfin, l'industrie de haute technologie (pharmaceutique et aéronautique notamment) est autant représentée au sein de la métropole que dans les quatre grandes aires urbaines de comparaison (2,4 % des emplois). Ce n'est pas le cas de l'industrie de moyenne et de faible technologie, qui occupe peu de place dans l'emploi d'AMP (6,4 % contre 8,7 % dans le référentiel).

Les fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, conception-recherche, gestion, commerce interentreprises et culture-loisirs) sont aussi l'apanage des grandes aires urbaines. Pourtant, au sein de la métropole AMP, elles concentrent à peine 28 % de l'emploi, proportion inférieure de trois points à la moyenne des grandes agglomérations comparables. En particulier, les cadres des fonctions métropolitaines ne représentent que 10,3 % de l'emploi (contre 12,4 % dans le référentiel). Ainsi, l'économie d'AMP, bien que majoritairement orientée vers les activités à forte intensité en connaissance, est peu fertile en emplois stratégiques. Ce paradoxe s'explique par la nature des emplois de services présents qualifiés, prépondérants dans la métropole : la part des cadres (20 %) y est deux fois plus élevée que dans les autres services présents mais, dans leur grande majorité, ces cadres ne relèvent pas de fonctions métropolitaines.

Complémentaire de l'emploi, la richesse dégagée est un indicateur de l'importance économique d'un territoire. Alors que la métropole AMP concentre 39 % de l'emploi régional, elle produit 45 % de la richesse de la région Provence-Alpes Côte d'Azur. Cette part est semblable à celle des aires urbaines de Lyon et Bordeaux dans leur région respective, inférieure à celle de Toulouse (57 %) et supérieure à celle de Lille (38 %). Les services aux entreprises à forte intensité en connaissance, l'industrie chimique et la fabrication de matériel de transport déga-

gent une forte proportion de la richesse d'AMP au regard de l'emploi mobilisé. C'est aussi le cas des secteurs de la santé (8 % de la richesse contre 6 % en moyenne dans les aires urbaines de même taille) et du transport-entrepôt (10 % contre 7 %), en lien avec la présence du port de Marseille Fos sur le territoire.

440 600 postes salariés du secteur privé

L'emploi salarié représente 89 % de l'emploi total de la métropole AMP et se concentre aux deux tiers dans le secteur privé. Au 1^{er} janvier 2011, 440 600 postes du privé sont ainsi répartis dans les 45 250 établissements qui comptent au moins un salarié. Le territoire est par ailleurs composé d'un tissu très dense d'établissements sans salarié (professions libérales, artisans...) : ils représentent 63 % du tissu productif contre 59 % au sein des aires urbaines comparables.

La moitié des emplois salariés privés de la métropole AMP sont contrôlés par des centres de décision externes, soit un taux de dépendance inférieur à celui des territoires comparables (54 %). Pour un tiers des emplois, le siège est situé dans une autre région française ; pour un emploi sur six, il est implanté à l'étranger. Cette faible dépendance de l'emploi d'AMP s'explique en grande partie par l'importance des activités présentiels quali-

fiés : moins de la moitié des emplois de ce secteur sont contrôlés par des centres de décision extérieurs à la métropole.

Dynamisme des services à forte intensité en connaissance

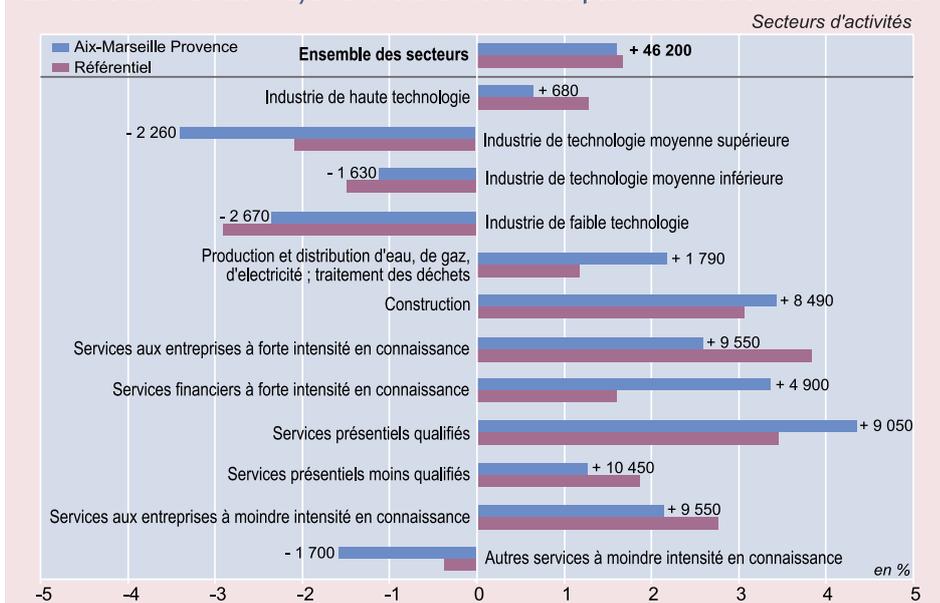
Entre 2004 et 2011, l'emploi salarié privé de la métropole AMP a progressé de 1,6 % par an, soit à un rythme proche de celui des agglomérations comparables (+ 1,7 %). Cela représente une création nette de 46 200 postes. Dans le même temps, l'emploi salarié non marchand est resté atone (- 0,2 % contre + 0,3 % dans le référentiel).

Au sein de la métropole, plus de la moitié des nouveaux emplois salariés privés ont été créés sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix (CPA) et près d'un tiers sur le périmètre de Marseille Provence Métropole (MPM). Parmi les grands espaces urbains de comparaison, c'est dans l'aire de Toulouse que l'emploi salarié privé a été le plus dynamique (+ 2,8 % par an). À l'opposé, dans l'aire urbaine de Lille, le taux de croissance s'est limité à + 0,9 % par an.

La croissance de l'emploi salarié privé d'AMP a été portée par les services à forte intensité en connaissance, à l'origine de la moitié des créations nettes de postes. Ainsi, 9 600 nouveaux emplois ont été générés par les services aux entre-

Forte hausse de l'emploi salarié privé dans les services présentiels qualifiés

Taux d'évolution annuel moyen et évolution totale des postes salariés entre 2004 et 2011



Lecture : l'emploi salarié privé a progressé de 4,3 % par an dans les services présentiels qualifiés au sein de la métropole entre 2004 et 2011 (soit + 9 050 postes en 7 ans). Dans le même temps, il a progressé de 3,4 % dans les aires urbaines comparables.

Champ : postes salariés du secteur marchand non agricole (hors auto-entreprises).

Source : Insee, REE et CLAP

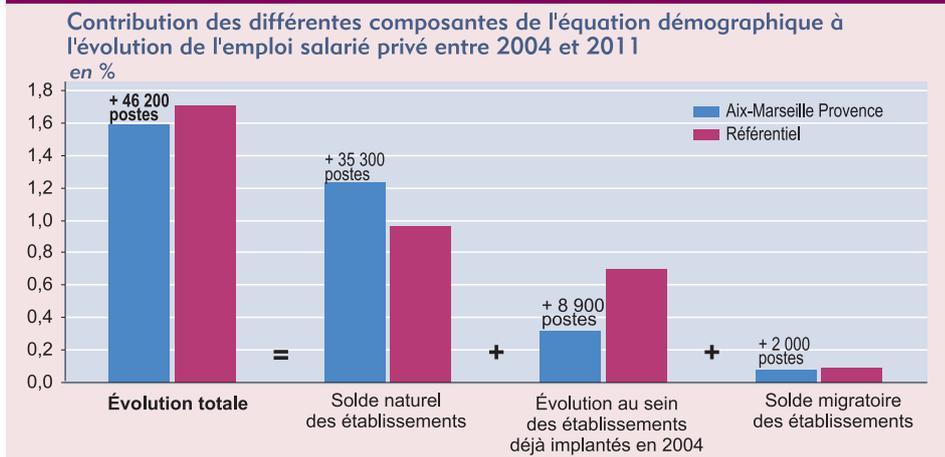
prises, 4 900 par les services financiers et 9 100 par les services présentsiels qualifiés. Au sein de ce dernier secteur, l'emploi a été particulièrement dynamique dans l'hébergement médico-social (+ 2 800 postes), l'action sociale (+ 2 300) et la santé (+ 1 900).

Dans les territoires comparables, les services à forte intensité en connaissance ont également joué un rôle moteur. La croissance de l'emploi dans les services financiers a toutefois été deux fois supérieure au sein d'AMP (+ 3,4 % par an contre + 1,6 % dans le référentiel). Dans les services présentsiels qualifiés, la croissance de l'emploi a également été plus soutenue dans la métropole (+ 4,3 % contre + 3,4 %).

Autre contributeur important, les services à moindre intensité en connaissance, qu'ils soient présentsiels (commerce de détail, hébergement, restauration...) ou destinés aux entreprises (commerce de gros, entreposage...), ont produit 18 300 postes supplémentaires, soit 40 % de la création nette d'emploi de la métropole. L'industrie de haute technologie n'a en revanche que très faiblement contribué à la création d'emploi (+ 700 postes). Les autres composantes industrielles (moyenne et faible technologie) ont détruit 6 600 postes (soit - 2,0 % par an contre - 2,2 % dans les agglomérations comparables).

Le renouvellement du tissu productif, moteur du développement

Le développement économique d'un territoire peut être décomposé en trois facteurs : les créations d'établissements (et leurs disparitions), l'évolution de l'emploi dans les établissements déjà implantés, et les entrées d'établissements au sein du territoire (et les départs vers l'extérieur). Parmi ces trois moteurs, c'est le renouvellement des établissements qui a le plus largement contribué à la création d'emploi dans la métropole AMP comme dans les espaces comparables. En effet, l'excédent des créations sur les disparitions entre 2004 et 2011 (+ 22 300 établissements) a produit les trois quarts des postes supplémentaires (35 300, soit + 1,2 % par an). Ce dynamisme a été porté par les petits établissements : les deux



Lecture : entre 2004 et 2011, l'emploi salarié privé a progressé de 1,6 % par an au sein de la métropole AMP, ce qui représente 46 200 postes supplémentaires en 7 ans. L'évolution de l'emploi liée au solde naturel des établissements a été de + 1,2 % par an, contribuant pour les trois quarts à cette croissance (+ 35 300 postes).
 Champ : postes salariés du secteur marchand non agricole (hors auto-entreprises).
 Source : Insee, REE et CLAP

tiers des nouveaux emplois de la métropole proviennent de la création d'établissements de moins de 50 salariés.

La vitalité du tissu productif local a été le deuxième facteur de création d'emploi au sein d'AMP : 8 900 postes supplémentaires ont été créés dans les établissements déjà implantés sur le territoire en 2004 (soit + 0,3 % par an). Près de 80 % de ces emplois concernent des établissements qui ont changé d'adresse, tout en demeurant à l'intérieur de la métropole. Chaque année, suite à des transferts internes, 2 000 emplois sont déplacés entre les six EPCI du territoire. Un quart de ces mouvements se produisent en provenance de MPM, le plus souvent vers la CPA ou la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, selon une logique de desserrement économique liée au coût du foncier.

L'attractivité du territoire, troisième moteur économique, n'a que très peu participé à la hausse de l'emploi local : à

peine 2 000 créations nettes de postes sont le fait de l'installation dans la métropole d'établissements auparavant implantés ailleurs (soit + 0,1 % par an). C'est avec l'Île-de-France que se produisent la majeure partie de ces échanges : chaque année, 300 emplois sont créés sur le territoire métropolitain suite à l'implantation d'un établissement en provenance de la région parisienne, et 270 emplois font le chemin inverse. Les transferts d'établissements sont également nombreux entre la métropole et le reste du Var : 255 emplois annuels sont concernés (125 arrivées et 130 départs).

Le dynamisme de l'emploi salarié privé sur l'ensemble de la période 2004-2011 masque les effets de la crise de 2008. En effet, 40 400 nouveaux postes, soit près de neuf sur dix, ont été créés avant le 1^{er} janvier 2008 dans la métropole AMP. Cela représente un rythme annuel de + 2,5 % par an (+ 2,7 % dans les aires urbaines comparables). Les deux tiers de

La démographie des établissements

Dans sa partie relative à l'emploi salarié privé, cette étude s'appuie sur les données issues du répertoire administratif REE (Répertoire des entreprises et des établissements) ainsi que sur le fichier SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements) entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2011. Seuls les établissements du secteur marchand non agricole sont pris en compte (hors auto-entrepreneurs). Sont exclus notamment l'administration et les collectivités territoriales.

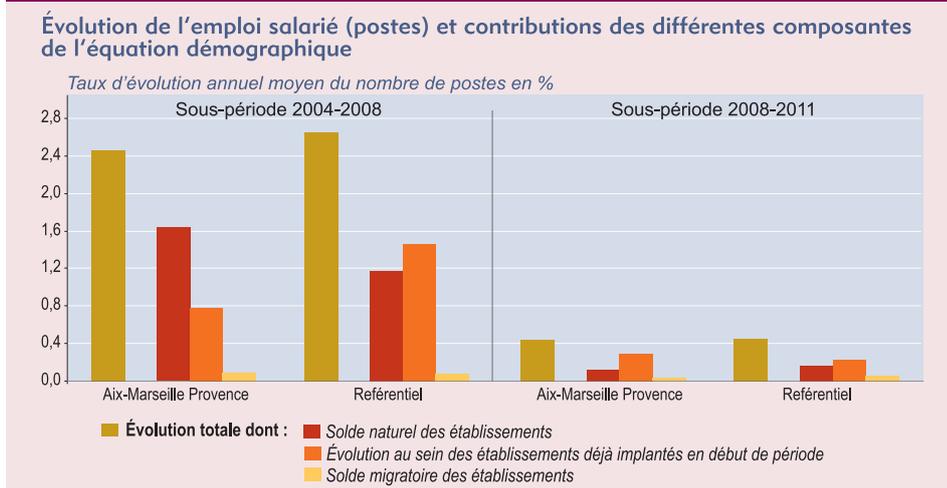
Sur un territoire donné, deux types de nouveaux établissements sont repérés : les créations (créations « pures » ex-nihilo, réactivations d'activité d'établissements en sommeil, reprises d'établissements) et les implantations d'établissements suite à un déménagement en provenance de l'extérieur (dit « transferts entrants »). De même, on recense deux types de disparitions d'établissement : les disparitions suite à une fermeture volontaire de l'établissement, à la faillite de l'entreprise suivie ou non d'une reprise ou à la cession de l'établissement, et les disparitions suite à un déménagement vers l'extérieur du territoire (dit « transferts sortants »).

Les créations et destructions d'emploi salarié sont estimées à partir des données relatives aux postes de travail issues du système CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) au 31 décembre de l'année N-1. Un poste de travail correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements occupe donc deux postes.

ces emplois supplémentaires sont imputables à l'excédent des créations sur les disparitions d'établissements (+ 26 400, soit + 1,6 % par an). L'augmentation des effectifs au sein des établissements déjà implantés en 2004 a généré 12 500 postes supplémentaires (soit + 0,8 % par an). Le solde migratoire des établissements a quant à lui très peu contribué (+ 1 500 emplois).

Les services présents qualifiés et financiers ont été préservés de la crise

Depuis 2008, les effets de la crise se sont fait sentir : seuls 5 800 nouveaux postes ont été créés entre 2008 et 2011, soit une hausse de 0,4 % par an. Le ralentissement économique a affecté la métropole AMP comme les territoires du référentiel (+ 0,5 % par an). Le coup d'arrêt est très net pour le principal moteur de la période précédente : les créations d'établissements n'ont produit que 1 600 nouveaux postes (soit + 0,1 % par an). Dans les établissements existants, la croissance de l'emploi s'est atténuée. Elle contribue toutefois aux deux tiers des créations d'emplois à partir de 2008 (soit + 0,3 % par an). Près de 90 % de ces emplois supplémentaires se sont concentrés dans des établissements ayant fait l'objet d'un transfert interne à la métropole. Ainsi, le développement de l'emploi lié aux transferts de proximité a résisté à la



Champ : postes salariés du secteur marchand non agricole (hors auto-entreprises).
 Source : Insee, REE et CLAP

crise. Ce sont souvent de petits établissements des services aux entreprises et de la construction qui déménagent, probablement en quête d'espace supplémentaire pour leur expansion.

Alors que la plupart des activités ont connu un net ralentissement voire une baisse de l'emploi à partir de 2008, les services présents qualifiés ont été préservés. L'emploi salarié privé a même accéléré dans ce secteur : + 5,0 % par an à partir de 2008 (soit + 4 800 postes), après + 3,8 % entre 2004 et 2008. En particulier, la croissance a doublé dans le secteur de la santé (+ 2,6 % par an après + 1,2 %). En période de crise, le développement économique d'AMP a donc continué de s'appuyer sur les activités qui constituent sa spécificité. Les services financiers à forte intensité en connaissance ont été l'autre secteur porteur après 2008 (+ 3,8 % par an après

+ 3,0 %). Ce dernier demeure toutefois moins présent que dans les grandes agglomérations françaises comparables.

La main-d'œuvre est particulièrement âgée sur le territoire d'AMP. En particulier, dans les services financiers à forte intensité en connaissance et le secteur de la santé, atouts de la métropole, près d'un tiers des salariés ont 50 ans ou plus. Le renouvellement de la main-d'œuvre constitue donc un enjeu majeur pour Aix-Marseille Provence dans les années à venir.

Sylvain Adaoust, Frédéric Caste, Jacques Pougard (Insee) Rémi Belle (Direccte)

POUR EN SAVOIR PLUS

Pourtour de l'Étang de Berre : des moteurs économiques qui s'essouffent
 Analyse n° 36, octobre 2013

Métropole Aix-Marseille Provence : Un territoire fragmenté, des solidarités à construire
 Analyse n° 34, octobre 2013

Pays d'Aix : La diversité des moteurs économiques explique son dynamisme soutenu
 Analyse n° 26, décembre 2012

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr

Territoire étudié - référentiel de comparaison

La métropole Aix-Marseille Provence (AMP) est composée de 6 EPCI : communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), communauté d'agglomération (CA) du Pays d'Aix - y compris Gardanne et Gréasque, CA de Salon-Étang de Berre-Durance, CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) Ouest Provence et CA du Pays de Martigues.

Pour identifier les caractéristiques de la métropole AMP, il est utile de la comparer à d'autres territoires. La cohérence entre AMP et l'aire urbaine de Marseille - Aix-en-Provence autorise d'effectuer une comparaison avec les grandes aires urbaines métropolitaines de 1 100 000 à 2 200 000 habitants. Ainsi ont été retenues dans le référentiel celles de Lyon, Toulouse, Lille et Bordeaux, qui sont par ailleurs capitales régionales.

Nomenclature d'activités

La nomenclature d'activités utilisée dans cette étude s'appuie sur les regroupements effectués par l'OCDE et Eurostat afin de mettre en avant quatre secteurs « à forte intensité de connaissance » (Knowledge Intensive Services) : industrie de haute technologie, services présents qualifiés, services aux entreprises à forte intensité en connaissance et services financiers à forte intensité en connaissance. Ces activités mobilisent une main-d'œuvre qualifiée et sont souvent associées à l'innovation en matière de produits et de procédés de production, avec les effets qui en découlent en termes de productivité, de compétitivité internationale, de création d'emploi à rémunération élevée et de croissance économique en général. La nomenclature dans son ensemble comporte 13 regroupements, obtenus par agrégation de la nomenclature d'activité française en 88 secteurs.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpentit
 CS 70004
 13395 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Patrick Redor
 Chef du service Études et Diffusion : Olivier Biau
 Rédacteur en chef : Claire Joutard

© Insee - Direccte 2013
 Dépôt légal : décembre 2013
 N° ISSN : 2114-8260
 Réf : ANA133932